

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Circulaire du 25 mars 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK0808142C

[La circulaire et son annexe imprimable au format pdf](#)

Circulaire complétée par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974 ; circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens) ; services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris) ; services maritimes ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du Centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de novembre 2007.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires économiques
et internationales,
D. Bureau*

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de septembre 2007
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION
CODE
VALEUR

Tous corps d'état BT 01 767,2
Terrassements BT 02 747,3
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 757,9
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 716,4
Ossature et charpentes métalliques BT 07 633,6
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 737,0
Carrelage et revêtement céramique BT 09 683,9
Revêtements en :
Plastiques BT 10 945,5 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 799,8 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 654,8 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 751,0
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16a 108,0 Chêne (7) BT 17a 106,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18a 105,5
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19a 106,2
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20a 105,5
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 591,5 Aluminium BT 27 657,9 Métal ferreux BT 28 690,9
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 804,7 Tuiles en terre cuite BT 32 657,9 Tuiles en béton BT 33 724,8 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 713,8 Bardeaux d'asphalte BT 35 629,4
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 005,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 861,9
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 643,0
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 653,2 Alliage d'aluminium BT 43 656,0
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 875,9
Peinture, tenture BT 46 794,9
Electricité BT 47 976,4
Ascenseurs BT 48 853,9
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 154,5
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 161,4
Menuiseries PVC BT 51 143,3
Imperméabilité de façades BT 52 137,4
Étanchéité asphalte multicouche BT 53 143,3

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de novembre 2007 (432,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de décembre 2007.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
- (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
- (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
- (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrerie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie, blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

La circulaire est disponible sur le site [http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique Index BTP](http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique%20Index%20BTP).

Pour toutes informations : cellule-Indexbtp.bg.Daei.SG@equipement.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Décembre 2007 767,2 Décembre 2007 767,2

Novembre 2007 765,6 Décembre 2006 733,3

Variation

+ 0,21 % Variation

+ 4,62 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Décembre 2007 432,3 (valeur novembre 2007) Décembre 2007 432,2 (valeur novembre 2007)

Novembre 2007 430,9 (valeur octobre 2007) Décembre 2006 418,0 (valeur novembre 2006)

Variation

+ 0,32 % Variation

+ 3,42 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux

pour le mois de septembre 2007

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 595,9

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 588,4

Terrassements généraux TP 03 612,2

Sondages et forages TP 04 553,5

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 117,0

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 116,7

Dragages fluviaux TP 06 544,1

Routes et aéroports avec fournitures TP 08 643,4

Routes et aéroports sans fournitures TP 08 bis 627,8

Travaux d'enrobés TP 09 771,1

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 618,2

Travaux d'entretien des voiries et aéroports TP 09 ter 161,4

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10a 116,8

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 637,0

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 126,8

Réseaux d'électrification TP 12 518,5

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 496,9

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 119,8

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplacé les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Décembre 2007 595,9 Décembre 2007 595,9

Novembre 2007 593,5 Décembre 2006 562,1

Variation

+ 0,40 % Variation

+ 6,01 %

FRAIS DIVERS

Dates Valeur

Décembre 2006 105,4

Janvier 2007 105,5

Février 2007 105,7

Mars 2007 105,5

Avril 2007 106,1

Mai 2007 105,8

Juin 2007 105,9

Juillet 2007 106,4

Août 2007 106,5

Septembre 2007 105,8

Octobre 2007 107,0

Novembre 2007 107,0

Décembre 2007 107,4

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates Valeur

Décembre 2006 165,5

Janvier 2007 165,8

Février 2007 165,7

Mars 2007 166,3

Avril 2007 167,8

Mai 2007 168,2

Juin 2007 168,5

Juillet 2007 169,5

Août 2007 169,5

Septembre 2007 170,0

Octobre 2007 171,2

Novembre 2007 173,4

Décembre 2007 174,1

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)

Dates	Valeur
Décembre 2006	102,2
Janvier 2007	107,8
Février 2007	107,8
Mars 2007	107,8
Avril 2007	104,9
Mai 2007	104,9
Juin 2007	104,9
Juillet 2007	110,3
Août 2007	110,3
Septembre 2007	110,3
Octobre 2007	105,2
Novembre 2007	105,2
Décembre 2007	105,2

FP (fourniture de plantes)

Dates	Valeur
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1
De septembre 2005 à août 2006	381,9
De septembre 2006 à août 2007	340,6
De septembre 2007 à août 2008	340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Décembre 2006	742,7
Janvier 2007	743,8
Février 2007	747,5
Mars 2007	748,3
Avril 2007	749,9
Mai 2007	751,1
Juin 2007	751,2
Juillet 2007	753,4
Août 2007	753,2
Septembre 2007	754,5
Octobre 2007	737,5
Novembre 2007	760,2
Décembre 2007	762,3

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Dates	Valeur
Octobre 2006	145,9

Novembre 2006 145,1
Décembre 2006 145,1
Janvier 2007 145,1
Février 2007 142,9
Mars 2007 142,9
Avril 2007 142,9
Mai 2007 144,6
Juin 2007 144,6
Juillet 2007 144,6
Août 2007 144,6
Septembre 2007 144,6
Octobre 2007 144,6
Novembre 2007 143,8
Décembre 2007 143,8